

les conservateurs qui ait continué à aider les cultivateurs des Prairies un an ou deux après son adoption et son entrée en vigueur. Bien entendu, pour ce qui est des paiements anticipés, qui étaient déjà établis lorsque nous avons pris le pouvoir, nous les avons doublés.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lang: Ces dernières semaines, les membres de l'opposition ont réagi avec surprise au fait que le gouvernement a l'intention d'abroger la Loi sur les réserves provisoires de blé à compter du 31 juillet 1970. Nous avons fait part de notre attitude générale aux agriculteurs des Prairies en octobre 1970. Le bill contenant la proposition officielle a été présenté en première lecture à la Chambre le 29 avril. Le député de Calgary-Nord, qui a appris le droit dans une faculté réputée a rappelé les dispositions de la loi, mais il n'a pas eu l'honnêteté d'admettre que dès que le bill C-244 sera adopté, la Loi sur les réserves provisoires de blé sera abrogée, avec rétroactivité au 31 juillet 1970, et que le montant de \$100 millions pourra être versé aux agriculteurs, et qu'ils seront dans une bien meilleure situation que tout ce qui aurait été fait pour eux dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Lang: Les députés de l'opposition ont participé à l'étude de trois importantes mesures portant directement sur les céréales, qui ont subi les 1^o 2^o lectures et qui ont été assujetties à d'autres procédures durant avril et mai de l'an dernier. Qu'ont-ils fait? Dans le cas du bill sur les paiements anticipés, ils ont accaparé environ trois jours de séance, si précieux que soit le temps de la Chambre, pour dire les uns après les autres qu'ils approuvaient ce projet de loi, mais ils l'ont dit pendant trois jours. C'est leur façon de procéder à la Chambre pour retarder les travaux. Ils savaient qu'ils retardaient l'adoption de la mesure suivante, soit le bill C-244. Considérons ce qui s'est passé lors de l'étude du bill C-244—une fois encore ils ont prononcé des jours durant des discours sans suite qui ne portaient pas sur le fond du bill mais sur la situation générale de l'agriculture. Puis, au comité ils ont eu recours à des tactiques dilatoires dont on n'avait jamais usé auparavant.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Vegreville veut invoquer le Règlement.

M. Mazankowski: Je me demande si le ministre consentirait à signaler aux députés que la Chambre n'a passé que 12 heures sur le bill C-244 et qu'environ...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

L'hon. M. Lang: Tout ce que je sais...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Battle River invoque-t-il le Règlement?

M. Downey: Merci, monsieur l'Orateur. Je me demande s'il n'est pas de votre pouvoir de protéger les représentants de cette déformation de la vérité et de ce radotage.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En toute déférence, je signale aux députés qui ont invoqué le Règlement que leurs rappels sont vraiment à débattre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lang: Vous admettez sûrement, monsieur l'Orateur, que cela prouve que le député de Vegreville (M. Mazankowski) n'est pas à la Chambre assez souvent pour savoir combien de jours 12 heures représentent.

Une voix: Quelle honte!

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député aurait-il l'obligeance de reprendre son fauteuil?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever la question de privilège. Les dates sont inscrites ici. Je les ai devant moi, et si la Chambre me permet de les lui lire...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous amorçons, je le crains, une discussion sur des détails. Je sais que le député de Vegreville aura bientôt l'occasion de parler. Je cède maintenant la parole au ministre.

L'hon. M. Lang: Je sais que les députés conviendront que, parfois, lorsque je parle des problèmes de l'agriculteur des Prairies, je m'emporte et je suscite une assez forte réaction de l'autre côté de la Chambre. Je m'en excuse, mais la cause mérite toute l'énergie qu'on peut y apporter.

Lorsque le bill C-244 a finalement franchi l'étape de l'étude en comité après avoir été retenu, en particulier par des députés du NPD—pas ceux de la Saskatchewan, car ils étaient engagés dans la campagne, mais par plusieurs autres d'autres parties du pays qui étaient demeurés ici pour bloquer le bill, nous avons tout fait pour le faire adopter. Une objection sur un point de procédure de la part d'un député NPD a empêché le bill d'être lu pour la première et pour la deuxième fois comme dans le cours normal des choses. Puis, lorsque nous avons enfin passé à l'examen du bill, le 22 juin, veille hélas d'une élection provinciale, nous avons proposé une prolongation de séance, et les députés d'en face qui disent tellement se soucier de l'agriculture des Prairies ont refusé ce prolongement du débat ce soir-là. Ils ont refusé un débat sur le bill.

Des voix: C'est honteux.

L'hon. M. Lang: Les députés d'en face n'ont pas encore dit—et j'attends qu'ils le disent—s'ils préféreraient les versements prévus dans la loi sur les réserves provisoires de blé plutôt que le paiement de 100 millions de dollars aux termes du bill C-244, car aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé, les cultivateurs auraient touché 40 millions de dollars en juin de cette année, à un coût de 60 millions au Trésor.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ne vous emballez pas.

• (9.20 p.m.)

L'hon. M. Lang: Le bill concernant la stabilisation signifiera un transfert de 100 millions de dollars. Seuls les cultivateurs qui livrent ou auraient livré en 1969-1970 plus de 10,000 boisseaux de blé y gagneraient au versement des 40 millions de dollars qu'ils auraient touchés en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé au lieu